



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Maroc

LESIEUR CRISTAL S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
LESIEUR CRISTAL S.A.
1, rue Caporal Corbi
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LESIEUR CRISTAL S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.722.820.360,16 dont un bénéfice net de MAD 137.769.709,49. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 Mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LESIEUR CRISTAL S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1. TITRES DE PARTICIPATION

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de KMAD 385.812.</p>	Nos travaux ont consisté principalement à :
<p>Ils sont comptabilisés individuellement à leur valeur d'acquisition et lorsque la valeur actuelle des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse est effectuée par le management pour déterminer la dépréciation à constater.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Examiner, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la société pour déterminer les valeurs actuelles,- S'assurer que les données retenues dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation sont cohérentes avec les données source des entités ;- Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.
<p>La valeur actuelle est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la juste valeur pour le cas des actifs biologiques ou l'actif net réévalué communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité.</p>	<p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation publiées dans l'état des informations complémentaires (ETIC).</p>
<p>Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, du niveau de jugement exercé pour l'estimation du risque sur les titres de participation ainsi que le degré d'incertitude lié à cette estimation à cause de la sensibilité des modèles utilisés ou variations de données et d'hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.</p>	

2. DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les créances clients s'élèvent à KMAD 714.561 en valeur nette au 31 décembre 2020 dont un montant de KMAD 154.137 de provision pour dépréciation.</p> <p>Ces provisions sont déterminées sur la base d'une méthode statistique qui se base sur l'ancienneté de la créance (100% de solde pour les créances antérieures à 1 an et 50% pour les créances antérieures à 6 mois). Cependant, le management complète éventuellement cette règle par une analyse au cas par cas intégrant d'autres indices de dépréciation (relation commerciale, couverture assurance, feed-back des opérationnels...).</p> <p>Nous avons considéré l'estimation du montant de la provision pour dépréciation des créances clients comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus et son impact significatif sur les comptes.</p>	<p>Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2020, ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none">- La fiabilisation de la balance âgée des créances clients en testant pour un échantillon l'ancienneté retenue ;- La réalisation de tests relatifs à l'apurement des créances en période subséquente ;- Le recalcul de la provision sur la base de la méthode statistique retenue par la société ;- L'examen des PV de réunions tenues par les responsables commerciaux pour l'estimation du risque de recouvrement sur les créances clients ;- La réalisation des entretiens avec les opérationnels pour s'assurer de l'absence de créances clients bien que récentes présentant un risque de recouvrement.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 2 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
47, Boulevard Abdelatif Ben Kaddou
- CASABLANCA -
Tél : (212) 21 265 79 00 - Fax : (212-2) 2 39 02 26
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRAN THORNTON

FIDAROC GRAN THORNTON
Member Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Sijouli - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé